

# ADHÉSION A L'OCCE 70 - 2023 / 2024

À renvoyer à : OCCE 70 - Rue de Verdun - BP 10455 - 70000 VESOUL

AVANT LE 30/09/2023

## VOTRE COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Coopérative de : classe/école - Nbre de classes : .....  
RPI : oui / non - Autre : .....

N° d'adhérent de la coopérative : 70 / .....

### Mandataire

Nom : .....  
Prénom : .....né(e) le .....

### Compte bancaire :

Etablissement : .....  
Agence : .....  
Intitulé exact : .....  
.....  
Numéro : .....

Joindre un RIB si ce n'est pas encore fait

## VOTRE ÉTABLISSEMENT

École : Prim. - Mat - RPI - Etabl. spécialisé

Adresse : .....  
.....

Tél. : ..... Fax : .....

Mail école : .....  
@.....

Enseignant.e.s désirant recevoir les infos électroniques de l'OCCE personnellement :

.....@.....  
.....@.....

Circonscription I.E.N. : .....

L'ensemble des élèves de l'établissement ou du regroupement ( si coop de RPI) adhère à l'OCCE :

OUI NON

Si NON, classe(s) affiliée(s) : .....

## ABONNEMENT « ANIMATION & EDUCATION »

Deux formules d'abonnement sont possibles, cochez la formule souhaitée par la coopérative et saisissez son montant en total A :

◇ Formule « Internet » à 7,50 € avec accès aux 6 numéros de l'année sur le site internet A&E (au format PDF),

◇ Formule « Complète » à 11 € avec 6 numéros papier complets et accès à la revue sur le site internet A&E (au format PDF).

Total A : ..... €

## ASSURANCES

Les responsabilités civile et pénale de l'AD OCCE et de sa Présidente sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, activités sportives,...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'AD OCCE pour la totalité de ses adhérents.

Cette formule est obligatoire, elle se substitue à toute autre forme de contrat d'assurance de la coopérative.

Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'AD

Nombre d'adhérents : Adultes : ..... x 0,25 €  
Enfants : ..... x 0,25 €

Total C : ..... €

Assurance des biens propriété de la coopérative ou prêtés à la coopérative (le cas échéant si biens de la coop >2000 €) :

Biens : [.....] - 2000 € = ..... x 0,00688 € = ..... €

Total D : ..... €

## ADHÉSION 2023 / 2024

O demande son adhésion à l'association départementale OCCE 70 - La cotisation OCCE est fixée à 2,17 € - (**Attendre la facture pour régler**)

### Effectifs :

Enfants ..... x 2,24 € : ..... €  
Adultes ..... x 2,24 € : ..... €

Total B : ..... €

O (le cas échéant) demande un changement de mandataire. (joindre une lettre manuscrite avec : nom, nom de J.F., prénom, date de naissance de l'ancien et du nouveau mandataire, intitulé exact du cpte, n° de cptes).

O (dans le cas d'une création) demande l'ouverture d'un compte mutualisé au Crédit Mutuel

### MONTANT TOTAL :

A + B + C + D : ..... €

Je déclare avoir pris connaissance des engagements du mandataire, du règlement intérieur et des recommandations joints en annexe.




Je déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs de l'école ont été déclarés ci-dessus.

Date : ..... Signature du mandataire : .....

Pensez à conserver une copie de ce document.

→ Avez-vous renvoyé vos comptes rendus statutaires (date limite : 30 septembre 2023) ?

## Commande de matériel et de documentation (attendre la facture pour régler) :

Documents - Matériel - Publications		P. U. €	Nbre
<p>Commandez à l'OCCE 70 les outils pédagogiques « made in » OCCE pour faire vivre la coopération au quotidien dans votre classe (<i>pour plus de renseignements consultez la fiche action nationale jointe</i>)</p>			
<p><b><u>L'agenda coopératif cycle 3</u></b> (nouvelle édition toute en couleur)</p> 		1,40	
<p><b><u>Mon premier agenda coopératif cycle 2</u></b> (nouvelle édition toute en couleur)</p> <p>+ le livre du maître offert pour toute commande d'agendas pour une classe complète</p> 		2,00	
<p><b><u>Notre agenda coopératif cycle 1</u></b> - Permanent</p> 		120,00	
* <b>Calendrier 2024</b>		1,55	
* <b>Fiche de comptabilité de classe</b>	(argent liquide) En ligne sur notre site	Gratuit	
* <b>Règlement type</b>		Gratuit	

**Matériel en prêt** (cirque, jeux coopératifs, environnement...) à voir sur notre site <http://www.occe.coop/~ad70/>

### **FORMATION DE MANDATAIRES**

La participation à une séance de formation est **OBLIGATOIRE** pour les nouveaux mandataires (décision du Conseil d'Administration du 10 juin 2008).

Ces formations à la gestion de la coopérative (*gestion des outils, connaissances pratiques, ...*) auront lieu les mercredis des mois de septembre et octobre 2023 ou sur rendez-vous, possibles par rendez-vous téléphonique. Dans tous les cas, merci de vous inscrire par tél. ou mail : 03.39.28.01.36 ou [ad70@occe.coop](mailto:ad70@occe.coop).

**NOUVEAU** : cette année, vous pouvez saisir vos comptes rendus financier et d'activités directement sur le nouveau site en ligne Retkoop.

La version papier sera néanmoins à nous retourner (commission de contrôle et quitus, signatures...). Elle sera jointe au bulletin de rentrée.

Contactez-nous pour obtenir vos codes d'accès.

Ce site permet également de gérer la coop en remplacement de CoopScol.

#### **Pour la version papier :**

pour que votre CRA-CRF soit valide, vous devez remplir :

- la page 2 du document : le Compte-Rendu d'Activités en cochant selon les actions menées durant l'année,
- les pages 3 et 4 du document avec les données de la trésorerie de l'année (ou joindre les bilans imprimés directement depuis CoopScol).
- faire vérifier les comptes par 2 personnes dont au moins un parent et leur faire remplir le tableau de la page 1 qui donne quitus au mandataire.

**Si vous avez besoin d'aide, si vous avez des questions quant à la gestion quotidienne de votre coopérative, n'hésitez pas à nous contacter.**

### **Information importante concernant une déclaration d'accident ou de sinistre**

#### **Quand et comment déclarer un sinistre ?**

La déclaration doit être rapide (2 jours pour un vol, 5 jours pour un accident). Voici la démarche à suivre pour toute action de la coopérative susceptible d'engendrer une déclaration à l'assurance :

1 - **Avant toute manifestation, prévenez l'OCCE 70 par mail** en spécifiant la ou les classes participantes (nombres d'élèves), le lieu de l'action, sa date et sa durée, ce qui permet de faire une attestation MAE-MAIF spécifique à cette action,

2 - Si un sinistre ou un accident survient lors de l'action **contactez par téléphone l'OCCE 70 dans la journée du sinistre** pour une déclaration orale,

3 - **Téléchargez le formulaire sur notre site (espace mandataire-->outils pour la gestion administrative de la coop-->déclaration de sinistre MAE-MAIF), remplissez-le (sans le signer) et retournez-le au siège de l'OCCE 70, rue de Verdun, BP 10455, 70000 VESOUL** avec les justificatifs.

Il sera signé par la présidente, nous l'enverrons à la MAE.